laTrompette

GETTY IMAGES

La guerre mondiale contre la liberté d'expression

Des avancées étonnantes en matière d'ingérence gouvernementale

- Richard Palmer
- 10/07/2024

Vous pourriez bientôt vous retrouver en prison à vie à cause de ce que vous avez dit. Vous pourriez être assigné à résidence et ne plus pouvoir accéder à Internet en raison de propos que le gouvernement craint que vous *puissiez* tenir à l'avenir. Vous pourriez être dénoncé aux autorités par un « ami », qui percevrait une prime du gouvernement pour vous avoir dénoncé. Et vous pourriez trouver la police sur le pas de votre porte à cause d'une déclaration que vous avez faite dans l'intimité de votre propre maison.

Des lois allant dans ce sens, et bien plus encore, sont à l'étude dans des pays qui ont une longue histoire de liberté, de démocratie et d'État de droit.

PT_FR

Le plus surprenant est peut-être que des États américains ont déjà adopté certaines de ces restrictions—en dépit du premier amendement et de la protection de la liberté d'expression la plus robuste au monde.

Le premier amendement vous sauvera-t-il ?

Si vous vivez dans l'État de Washington, il s'en faut d'une signature du gouverneur pour que vos voisins soient payés pour vous dénoncer. La Chambre des représentants et le Sénat de l'État ont adopté en mars un projet de loi qui prévoit la création d'une ligne téléphonique d'urgence où les appelants pourront recevoir jusqu'à 2 000 dollars en signalant des « discours de haine ».

La loi autorise le gouvernement à « fournir une compensation [...] aux personnes ciblées ou affectées par des crimes de haine et des incidents de partialité ». Un « incident motivé par les préjugés » comprend les propos pour lesquels « une enquête ou des poursuites pénales sont impossibles ou inappropriées ». Vous pouvez donc faire un commentaire tout à fait légal, mais être signalé pour une prime. Washington tente-t-il de mettre en place sa propre Stasi ?

La gouverneure de l'État de New York, Kathy Hochul, a annoncé son intention d'étendre la législation de son État en matière de crimes haineux. Elle a également mis en place un numéro de téléphone et un site web pour signaler les crimes de haine et les « incidents liés aux préjugés ». La Chambre des représentants du Michigan a adopté le projet de loi 4474, qui considère

comme un crime le fait d'amener quelqu'un à « se sentir terrorisé, effrayé ou menacé ». Si vous avez attribué le mauvais genre à quelqu'un et s'il dit se sentir menacé, vous risquez cinq ans d'emprisonnement et 10 000 dollars d'amende.

Dans le Massachusetts, six élèves de quatrième ont été accusés d'avoir fait des « commentaires haineux et racistes » dans un groupe de discussion, y compris un simulacre de vente aux enchères d'esclaves. Si ces propos sont exacts, il est clair que ces enfants ont besoin d'être punis par leurs parents et peut-être par l'école. Mais ils font l'objet de *poursuites pénales*.

Contrôler les conversations privées

Si vous vivez au Royaume-Uni, vous devez déjà faire attention à ce que vous dites en ligne—même dans les groupes de discussion privés. Un ancien officier de police a été condamné à 20 semaines de prison pour une blague qu'il avait racontée dans un message privé sur WhatsApp. Un homme qui avait filmé son chien en train de faire le salut nazi a été condamné à une amende de 800 livres sterling (1 000 dollars américains) parce qu'il l'avait mis en ligne. La police a enquêté sur des journalistes qui avaient refusé d'utiliser les pronoms préférés d'une personne.

Si vous habitez en Écosse, vous devez *vraiment* faire attention. Depuis le 1er avril, un commentaire fait dans l'intimité de votre domicile peut vous conduire en prison. En vertu de la loi sur les crimes haineux et l'ordre public (*Hate Crime and Public Order Act*), les agents et les procureurs sont chargés de lutter contre la « haine » à l'égard des personnes d'un certain âge, d'un certain handicap, d'une certaine religion, ainsi que des transgenres et des homosexuels. Des publicités gouvernementales incitent les gens à se dénoncer mutuellement à la police ou à des « centres de dénonciation tiers » pratiques et discrets situés chez un grossiste en saumon, dans un parc de caravanes, dans une champignonnière ou dans un sex-shop. Si vous vous trompez sur le genre d'une personne ou si vous insistez sur le fait que le mariage ne peut être qu'entre un homme et une femme, le gouvernement écossais veut être au courant.

Si vous êtes en Irlande, vous pourriez bientôt faire l'objet d'un nouveau projet de loi, en passe de devenir une loi, qui criminalise la possession de contenus qui constituent un « discours de haine ». Vous pouvez aller en prison pour quelque chose que vous dites—*ou même pour quelque chose que vous recevez.* Si le magazine *The Trumpet* ou notre bulletin électronique, le *Trumpet Brief,* sont jugés haineux par un bureaucrate à Dublin, vous pourriez vivre dans une cellule de prison pendant cinq ans.

Précrime

Dans un projet de loi, le Canada légifère contre les crimes rétroactifs, les crimes futurs et les crimes de pensée. Le projet de loi C-63 sur les méfaits en ligne prévoit une peine d'emprisonnement à perpétuité pour « incitation au génocide ». Selon les activistes, mégenrer quelqu'un est un acte de violence, et refuser aux personnes transgenres l'accès aux toilettes de leur choix constitue un *génocide*, car vous essayez d'effacer toutes les personnes transgenres. Le Canada va-t-il adopter cette définition ?

Si un juge estime que vous avez exprimé de la « détestation ou de la diffamation » à l'égard d'un groupe protégé, vous pourriez perdre jusqu'à 40 000 dollars et aller en prison pendant cinq ans.

Si le gouvernement pense que vous pourriez commettre un crime de haine dans le futur, il peut vous assigner à résidence pendant un an et bloquer vos communications—y compris l'Internet. Accédez quand même à l'internet et vous pourriez aller en prison.

Ce projet de loi s'applique également de manière rétroactive. Quelqu'un que vous avez contrarié pourrait fouiller dans vos publications sur les réseaux sociaux à la recherche de quelque chose qui pourrait vous envoyer en prison et vous obliger à lui payer 20 000 $ en compensation pour la « haine » que vous lui avez fait subir.

Toutes ces activités sont présidées par la Commission de la sécurité numérique, qui peut bloquer n'importe quel contenu, tenir des audiences secrètes et n'est pas supervisée. Contrairement à la police, elle peut enquêter et vous punir sans mandat du tribunal. Selon l'Association canadienne des libertés civiles, cette commission a le pouvoir « d'interpréter la loi, d'élaborer de nouvelles règles, de les appliquer, puis de servir de juge, de jury et de bourreau ».

Les politiciens justifient ce projet de loi comme un moyen pour les fonctionnaires de piéger et de punir les abuseurs d'enfants et les pédopornographes en ligne, mais ces mêmes pouvoirs peuvent clairement donner à d'autres fonctionnaires le pouvoir de cibler leurs opposants politiques et les gens de tous les jours.

On peut se demander ce que préparent les dirigeants canadiens actuels. Ces mêmes pouvoirs pourraient être utilisés contre les libéraux si les conservateurs remportaient les prochaines élections. Le Premier ministre Justin Trudeau s'est illustré en se déguisant en *blackface* et pourrait lui-même être condamné pour certaines des choses qu'il a dites ou faites dans le passé en vertu de ces définitions nébuleuses et de ces instances de contrôle qui n'ont pas à rendre compte de leurs actes. Les gauchistes qui contrôlent actuellement le pouvoir législatif et judiciaire pensent-ils qu'ils n'auront *jamais* à renoncer à ce contrôle ?

De tous ces projets de loi, celui du Canada est le plus loin de devenir une loi et pourrait être modifié de manière substantielle. Mais la gauche canadienne a passé des années à faire pression dans ce sens. Si elle ne parvient pas à aller jusqu'au bout cette fois-ci, il faut s'attendre à ce qu'elle réessaie plus tard.

Le contrôle des pensées

Ces pays anglophones ont une longue tradition de liberté d'expression. En Europe, cette tradition est beaucoup plus courte, et le contrôle et la poursuite des mots et des pensées sont déjà beaucoup plus efficace. En février, le règlement sur les services numériques de l'Union européenne est entré en vigueur, obligeant les géants des réseaux sociaux à supprimer tout ce que l'UE considère comme de la « désinformation ».

Pour contrer la montée de l'extrême droite, les gouvernements s'impliquent de plus en plus dans la surveillance des discours. Le mois dernier, une jeune Allemande de 16 ans a été retirée de son cours de chimie par trois policiers parce qu'elle avait partagé une vidéo sur TikTok montrant des personnages de dessins animés, des schtroumpfs en l'occurrence, soutenant l'Alternative für Deutschland. Certains membres de l'AfD sont carrément des néonazis, mais cette répression draconienne de la liberté d'expression par ceux qui sont actuellement au pouvoir pourrait être encore plus dangereuse.

« Nous devrions traiter les réseaux d'extrême droite comme des groupes criminels organisés », a déclaré Nancy Faeser, ministre allemande de l'Intérieur, lors d'un débat parlementaire au Bundestag en février. « Ceux qui se moquent de l'État doivent avoir affaire à un État fort… ». Elle souhaite que le gouvernement s'attaque aux comptes bancaires des « extrémistes de droite » ayant un « potentiel d'action et d'influence sociale » élevé. Certains de ces « extrémistes de droite » sont réellement dangereux ; d'autres veulent simplement moins d'immigration et moins de restrictions liées au changement climatique. Mais c'est le gouvernement allemand qui déterminera où tracer la ligne et quand arrêter vos activités.

Lors du même débat parlementaire, Thomas Haldenwang, chef de l'Office fédéral de protection de la constitution, a déclaré que le gouvernement ne devait pas permettre que des « propos et discours de droite fassent partie de notre langage ».

Lors d'un autre événement, la ministre de la Famille, Lisa Paus, a ciblé les personnes qui expriment de la « haine » sur Internet et qui « se situent en dessous du seuil de la responsabilité pénale ». Ces personnes « savent exactement ce qui est protégé par la liberté d'expression » et expriment donc des pensées qui sont, pour l'instant, encore légales. Mme Paus a déclaré qu'il fallait les arrêter.

Lorsque même les antinazis allemands débattent de comment réglementer les « propos et discours », vous savez que ce n'est qu'une question de temps avant que votre vie—et votre nation—ne change radicalement.

Une force mondiale

Pourquoi tant de gouvernements répriment-ils la liberté d'expression de manière aussi radicale en même temps ?

Dans nombre de ces pays, il s'agit d'une attaque contre la vérité objective. Dites qu'un homme en robe reste un homme, que l'immigration de masse a des inconvénients, ou que le « mariage » homosexuel nuit aux enfants et à la société, et quelqu'un au pouvoir qui qualifie ces faits *manifestement vrais* de « haine » peut vous faire taire. Un gouvernement qui réduit au silence de telles déclarations est en guerre contre la réalité.

Ces lois en attente et actives—en particulier les lois qui contrôlent ce que vous pourriez dire à l'avenir—exercent des forces puissantes non seulement sur votre discours, mais aussi sur vos pensées. Elles réduisent considérablement la quantité de connaissances qui vous parviennent pour éclairer votre opinion. Elles affectent ce que vous faites et pensez dans votre propre maison. Et lorsque la réalité entre en conflit avec les vues de ceux qui contrôlent le gouvernement, ces lois imposent la conformité.

Partout dans le monde, la coercition gouvernementale revient en force.

Aussi longtemps que les hommes ont exercé une gouvernance les uns sur les autres, les puissants ont eu l'impulsion de façonner la réalité selon leur volonté. Le code juridique hittite de 1650-1500 avant J.-C.—l'un des plus anciens, stipule que : « si quelqu'un rejette un jugement du roi, sa maison deviendra un tas de décombres ». Dans le monde antique, la liberté de religion, et donc en grande partie la liberté d'expression et de pensée, était très rare. Très peu de lois antiques interdisaient explicitement la liberté d'expression*, car ce concept n'existait pas.* L'État de droit n'existait pas non plus. Si un souverain n'aimait pas ce que quelqu'un disait, il ordonnait simplement à des hommes, généralement armés, de le ruiner financièrement, de détruire ses biens ou de le mettre à mort.

Des hommes puissants ont contrôlé la liberté d'expression à travers les civilisations, les continents et les générations. Le premier souverain chinois à porter le titre d'empereur, Qin Shi Huang, en 213 avant J.-C., a procédé à ce qui pourrait être le premier autodafé enregistré au monde : la littérature confucéenne et les documents historiques rédigés avant son règne ont été détruits. Une histoire ultérieure qui a survécu jusqu'à nos jours, écrite par Sima Qian, indique que son régime a enterré 460 érudits accusés de posséder des documents interdits

La liberté d'expression apparaît parfois dans l'histoire comme un outil pour les opprimés, un appel des impuissants. Lorsqu'ils ont pris le pouvoir, ils l'ont parfois instituée, mais le plus souvent, elle a été supprimée. C'est peut-être en Grèce que le monde antique s'est le plus rapproché de la liberté d'expression. Athènes s'est débarrassée de ses tyrans et a instauré une démocratie où les citoyens (des hommes nés libres dont les parents étaient tous deux nés dans la ville) pouvaient s'exprimer librement. Mais il n'y avait pas de « droit de l'homme » à la liberté d'expression—les électeurs pouvaient punir l'orateur par l'exil ou la mort.

La liberté d'expression est presque inextricable de la liberté de religion. Pendant la majeure partie des 2000 dernières années

en Europe, l'Eglise et l'Etat ont collaboré pour contrôler la parole et la pensée. La Bible a été exclue du langage courant des gens ordinaires par la force de la loi, afin d'éviter tout désaccord avec les applications des Écritures dictées par le Vatican. Le concile de Nicée a officiellement établi la trinité comme doctrine fondamentale de l'Église romaine. Immédiatement après, les autorités romaines ont commencé à brûler les livres antitrinitaires. Au 13e siècle, l'Église catholique a encouragé la croisade contre les Albigeois. Les autorités ont brûlé tous les livres albigeois qu'elles ont pu trouver. Bientôt, elles se sont attaquées aux Albigeois eux-mêmes, mettant à mort jusqu'à un million d'entre eux.

Les protestants avaient initialement des points de vue similaires sur le traitement des hérétiques. Martin Luther a présidé à un autodafé et voulait que les prédicateurs avec lesquels il n'était pas d'accord soient interdits par l'État.

Bien entendu, cette approche de la censure n'est pas propre au christianisme. Les armées musulmanes en Inde ont brûlé des textes bouddhistes et des moines bouddhistes aux 12e et 13e siècles.

La liberté d'expression dont l'Occident a bénéficié au cours des 200 dernières années est *précieuse et rare.* Et l'humanité est en train de la perdre, de sombrer à nouveau dans le malheur et l'ignorance qui s'ensuivent lorsque les détenteurs du pouvoir contrôlent la lecture, la parole et la pensée des masses.

Pourquoi les hommes cherchent-ils à contrôler les autres ?

Ce besoin de dominer les actions, les paroles et les pensées des autres—et de dominer la réalité elle-même—est une expression perverse de la nature humaine. L'esprit humain est activement hostile aux lois de la nature et au Créateur de la nature, et ce depuis les premiers choix de la toute première génération humaine (voir Genèse 2 et Romains 8 : 7).

La Bible fait remonter cette nature de l'homme à une source unique, réelle, intelligente et puissante : Lucifer. Ce grand être a dit : « Je serai le Très Haut » (interprétation correcte d'Ésaïe 14 : 14). Il a exalté sa *volonté* au détriment de la *réalité,* au point de combattre son propre Créateur pour tenter de s'emparer de l'autorité ultime dans l'univers.

Les premiers êtres humains, et tous ceux qui l'ont suivi depuis, ont poursuivi *ce même désir.*

Ce désir inné de dominer la communication, la musique, les relations, la religion et l'esprit des autres a une source claire. Seule l'intervention du Créateur dans l'histoire de l'humanité permet de l'endiguer. Lisez les lois reçues par la nation d'Israël au 15e siècle avant J.-C. et voyez *à quel point elles diffèrent* des chefferies, des seigneurs de la guerre et des tribalismes du reste du monde et du reste de l'histoire de l'humanité.

Au début de l'ère moderne, les pères fondateurs de l'Amérique ont reconnu cette vérité évidente mais longtemps étouffée : non seulement les chefs, les rois et les seigneurs de la guerre, mais *tous les hommes* ont des droits qui sont *évidents* et *inaliénables.* Pourquoi ? Parce que, et *seulement* parce qu'ils sont *conférés par leur Créateur.* Leur croyance en la liberté d'expression découle directement de ce livre ancien—la Bible. Par conséquent, selon leur raisonnement, les gouvernements humains ne sont *justes* que dans la mesure où ils garantissent ces droits à la sécurité et au bonheur.

Les États adoptèrent leurs propres lois sur la liberté de religion, comme la Virginie, qui condamnait « la présomption impie des législateurs et des dirigeants, civils et ecclésiastiques, qui, n'étant eux-mêmes que des hommes faillibles et sans inspiration, se sont arrogés la domination sur la foi d'autrui ». L'ensemble de ce fondement constitutionnel civil est issu de la *Bible.* Et pour préserver ces libertés fragiles, ils ont proclamé « une ferme confiance dans la protection de la Providence divine ».

Cette compréhension précieuse et rare (bien qu'incomplète) des lois du Créateur de la nature a permis aux traditions et aux institutions de liberté comparative de voir le jour tant en Grande-Bretagne qu'en Amérique. Celles-ci ont en outre été accompagnées et protégées par des « accidents » de la géographie qui ont fourni des terres de bonne qualité, des mers et des océans contre ceux qui voulaient les éradiquer.

La plongée mondiale dans la censure est donc un *retour* à ce qui a été puissamment et terriblement *normal* tout au long de l'histoire de l'humanité. Il s'agit d'un retrait des bénédictions non appréciées que Dieu a accordées au monde, en grande partie grâce à l'influence britannique et américaine.

Cette liberté a permis à un grand nombre d'enseignements bibliques d'être diffusés dans le monde. Mais les Britanniques et les Américains ont également été les premiers à *abuser* de cette liberté. Le gouvernement ne pouvant et ne voulant pas restreindre les mœurs—et rejetant les contraintes personnelles, familiales et religieuses—ces peuples ont utilisé la liberté d'expression pour excuser la pornographie, la musique et les divertissements les plus dépravés qui ont inondé l'esprit de millions de personnes.

Dans une société dirigée directement par un Dieu tout-puissant et omniscient, la liberté d'expression ne serait pas un problème. Aucune vérité ne serait jamais supprimée. Mais dans une société dirigée par des hommes, il est essentiel de se protéger contre le besoin inhérent de dominer les autres et d'imposer ses propres idées erronées.

Pendant deux siècles, la Grande-Bretagne et l'Amérique ont apporté cette protection à une grande partie du monde. Ce temps est désormais révolu. Comme nous l'expliquons dans notre livre gratuit *L'Amérique sous attaque,* nous pouvons nous attendre à ce que Dieu intervienne pour préserver cette liberté pendant encore un peu de temps, puis cette occasion disparaitra, pour l'instant.

Mais ce sujet est aussi porteur d'un grand espoir de liberté pour toute l'humanité. Pourquoi Dieu interviendrait-Il ainsi dans l'histoire du monde ? Pourquoi instaurer une période où la liberté d'expression est présente dans une grande partie du monde ? Cela montre que Dieu, bien qu'inconnu de la plupart des hommes, élabore un plan. Et Il veut que *vous* connaissiez ce plan—en changeant l'histoire du monde pour permettre à la vérité de ce plan d'être diffusée.